

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 9 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, en séance extraordinaire, sous la présidence de Frédéric FERCHAUD, 1^{er} Adjoint.

Suite à la démission du Maire, du 1^{er} Adjoint et de 3 conseillers municipaux, le conseil municipal actuel dispose de 6 membres dans l'attente d'élections complémentaires.

Présents : Mme Céline BRUNETEAU, Mme Marie DARIOL, Monsieur Frédéric FERCHAUD, Mme Gaëlle LAUD, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre ROLLAND

Absents excusés :

Absents :

Pouvoir :

Date de la convocation : 5 mai 2025

Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance

Informations suite à la démission du Maire, du 1^{er} Adjoint et de 3 conseillers municipaux

- Autorisation de représenter la commune lors de l'audience au Tribunal Judiciaire de Libourne le 16 mai 2025

Questions et informations diverses

Madame Gaëlle LAUD est nommée secrétaire de séance.

Mr FERCHAUD Frédéric nous fait part de la démission de Mr le Maire, du premier adjoint et de trois conseillers en conséquence il ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour.

Diverses informations suite aux démissions :

Mr FERCHAUD Frédéric s'est rendu à la mairie le mardi 29 avril 2025 en présence de Mme LAUD Gaëlle afin de récupérer les clés de la mairie.

Mr MARTINET Pierre-Jean et Mr RIGAIL Didier ont rendu les clés de la mairie le mercredi 30 avril 2025.

Mr FERCHAUD Frédéric nous informe s'être mis en contact avec l'avocat concernant l'affaire TILLET-FAURIE Martine pour le rendez-vous du 16 mai 2025. Mr FERCHAUD Frédéric a pris contact avec la gendarmerie afin de les informer de la nouvelle situation.

Mr FERCHAUD Frédéric nous informe être entré en contact avec la chambre des comptes afin de connaître le déroulement des opérations à venir.

Mr FERCHAUD nous informe avoir remis les clés de la mairie à Mr ROLLAND Jean-Pierre le mercredi 30 avril 2025.

Mr FERCHAUD Frédéric nous informe qu'il y a un mariage prévu le vendredi 16 mai 2025. La sous-préfecture lui ayant donné l'accord de le réaliser.

Mr FERCHAUD Frédéric informe être entré en contact avec les maires de Lapouyade et Maransin afin de les informer de notre situation.

Mr FERCHAUD Frédéric nous informe avoir envoyé un mail à Mr CHARRE Sébastien concernant le fonctionnement des badges et du site internet. A ce jour, nous n'avons pas eu de réponse.

Mr FERCHAUD Frédéric nous informe être entré en contact avec la sous-préfecture, qui lui a confirmé des élections partielles courant juin.

Mr FERCHAUD Frédéric nous informe être entré en contact avec tous les agents communaux pour leurs expliquer la situation.

Mr FERCHAUD Frédéric nous informe être entré en contact avec la CALI, que cette dernière reste disponible en cas de besoin.

Mr FERCHAUD Frédéric nous informe être entré en contact avec la trésorerie.

Mr FERCHAUD Frédéric nous informe être entré en contact avec le PETR concernant les dossiers en cours.

DELIBERATION N° 0109052025

Objet : Désignation d'un membre du conseil municipal pour représenter la commune lors de l'audience au Tribunal Judiciaire de Libourne

Monsieur le Maire, Pierre-Jean MARTINET, a été convoqué en son nom propre le vendredi 16 mai 2025 à 9 heures au Tribunal Judiciaire de Libourne 22 rue Thiers 33500 LIBOURNE.

Cette affaire concerne l'abus de confiance dont a fait l'objet la mairie mettant en cause l'ancienne secrétaire de mairie Mme TILLET FAURIE Martine.

Monsieur le Maire ayant démissionné de ses fonctions en date du 14 avril 2025 et sa démission ayant été validée par la Préfecture de Gironde, il appartient au conseil municipal de désigner un de ses membres pour représenter la commune et signer tout document relatif à l'instruction du dossier.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal de désigner Monsieur Frédéric FERCHAUD, 1^{er} Adjoint par intérim, à cet effet.

PREND ACTE de l'avis de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité sous la référence 01464 - 00133.

DESIGNE Monsieur Frédéric FERCHAUD, 1^{er} Adjoint par intérim, afin de représenter la commune dans cette affaire.

| | | | |
|---------------|-----------------|-------------------|-----------------------|
| VOTE : | POUR : 6 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0 |
|---------------|-----------------|-------------------|-----------------------|

Questions diverses :

Les locataires du presbytère nous ont fait part d'un dégât des eaux.
Une ouverture de sinistre a été faite par les locataires.

Concernant le fauchage des routes, Mme ESTRADE, Maire de Lapouyade, est toujours d'accord pour nous prêter le matériel. L'outil venant juste d'être livré, il sera mis à notre disposition dès que les agents de Lapouyade auront fini leur commune.

Mr BOIBELET nous fait part de la faiblesse de la batterie du véhicule communal et de la panne de la tronçonneuse thermique.

La séance est levée à 21H37.